

## Le cairn du chemin de Chambly

Le texte de mon collègue Louis Lemoine m'amène à vous faire part d'un souvenir d'enfance. Ma famille a déménagé à Saint-Hubert en 1949. Je me souviens très bien du fameux Rond-point de St-Hubert. Il y avait une belle rangée d'arbres de chaque côté. À l'époque, j'étais membre des Cadets de l'air qui se rencontraient à l'aéroport. Un cairn<sup>1</sup> trônait au coin du Chemin de Chambly et de La Savane, arborant une plaque sur l'origine de chemin.

Une petite recherche<sup>2</sup> m'a permis de constater que ce cairn a été érigé en 1935 par la Commission des lieux et monuments historique du Canada. On y a installé une plaque expliquant brièvement l'histoire du Chemin de Chambly (voir la photo page couverture).

Le cairn, est une construction artificielle, réalisé à partir de pierres des champs agglomérées avec du ciment. À la fin de son édification, l'ensemble a une forme pyramidale, d'une hauteur d'environ 2,5 mètres.

Le cairn répond à deux conditions :

1. Il commémore un événement important.
2. Il est facilement accessible et bien en vue du public.

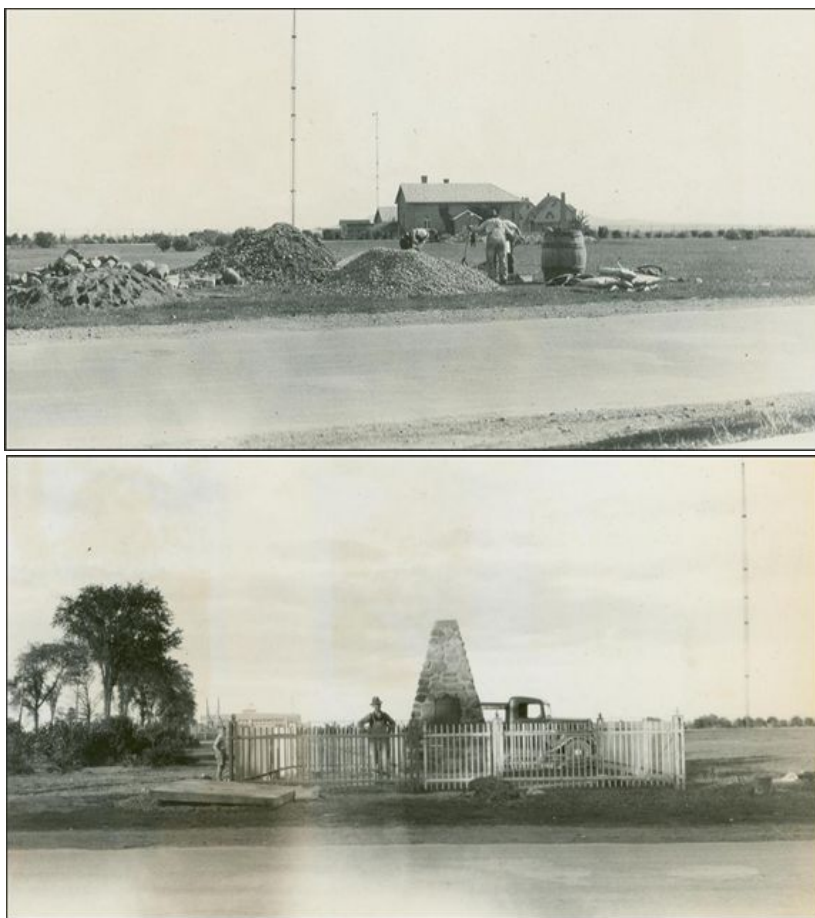
Ce cairn a disparu peu avant la construction du viaduc (vers 1970) et de l'embranchement du Chemin de Chambly et du boulevard Cousineau. La plaque commémorative a sans doute été enlevée. Elle a été remplacée après 1974 et elle est actuellement relocalisée sur le Chemin de Chambly coin Bernard, devant l'édifice du Syndicat des enseignants de Champlain au 7500 Chemin de Chambly, arrondissement de St-Hubert

Serge Ménard

---

<sup>1</sup> Cairn vient du mot irlandais cairn qui signifie "*tas de pierres*".

<sup>2</sup> Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France (Université Laval). Rodolphe Fournier. Lieux et monuments historiques du Sud de Montréal.



**Le cairn édifié en 1935  
le long du chemin de Chambly à Saint-Hubert<sup>3</sup>**

---

<sup>3</sup> Chambly Road Memorial, Saint-Hubert, Québec, 1935 (1), photographies de A. S. Thomas, Archives photographiques du centre de documentation et d'archives de la Commission des lieux et monuments historiques.